



Syndicat local **FO Justice** CP LANNEMEZAN

CHASSEZ LE NATUREL, IL REVIENT AU GALOP

Le 21 janvier 2026, le détenu R... s'est illustré lors d'une fouille de cellule, au cours de laquelle a été découverte une arme artisanale de type couteau, d'une longueur totale de 18,5 cm, dont une lame de 8 cm. Quelques jours plus tard, ce même détenu a croisé l'un des collègues ayant participé à cette fouille. Il n'a alors pas hésité à le menacer, en le nommant explicitement.

DES FAITS GRAVES, UNE SANCTION INSUFFISANTE

Le 12 février dernier, lors de son passage en Commission de Discipline (CDD), le détenu a nié les faits qui lui étaient reprochés, affirmant n'avoir jamais tenu de propos déplacés envers un surveillant. Il reconnaissait toutefois la détention du couteau, prétendument acheté au CP de Lannemezan et transmis par un autre détenu... selon ses dires.

Malgré la gravité des menaces proférées, la sanction prononcée s'est limitée à 15 jours de quartier disciplinaire avec sursis. Pour le détenu, le surveillant aurait menti... et pourtant... bis répétita ce week-end !

→ Cette décision a été très mal vécue par notre collègue, et bien au-delà !

UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS PRÉOCCUPANTE

À la demande du collègue concerné, nous avons été reçus par la direction afin de revenir sur ces faits et sur une sanction que nous jugeons largement insuffisante.

Depuis plusieurs semaines, ce détenu fait parler de lui, notamment à la suite de la perquisition de sa cellule et de sa mise en garde notamment à la suite de plusieurs faits graves ayant nécessité l'intervention des services compétents.

Ces éléments ne peuvent qu'inquiéter légitimement les personnels, au regard des risques qu'ils font peser sur la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement.

UN NOUVEL INCIDENT CE WEEK-END

Un nouveau compte rendu d'incident a récemment été établi pour des menaces envers un personnel. Une fois encore, le détenu R... démontre son incapacité à respecter les règles, l'autorité et les agents.

→ La collègue aurait aussi menti ? Trop c'est trop !

Il est désormais urgent de rétablir un climat de calme, de respect et de sécurité pour l'ensemble des personnels.

FORCE OUVRIÈRE JUSTICE LANNEMEZAN EXIGE :

- Le transfert rapide de ce détenu,
- Une sanction exemplaire lors de son prochain passage en Commission de Discipline,
- Des réponses immédiates, fermes et adaptées de la direction face aux menaces.

Les personnels pénitentiaires ne sont pas des cibles.

Notre sécurité, notre dignité et notre engagement au service de l'État doivent être respectés.

Force Ouvrière Justice Lannemezan restera pleinement mobilisée et vigilante pour défendre les droits et la sécurité de tous les agents.

Le Bureau **FO Justice** CP LANNEMEZAN – le 16 février 2026

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

